

Le voile islamique peut-il être un choix librement consenti ?

Laurence Rossignol, Ministre des droits des femmes, invitée de « C à vous » avec Jean-Jacques Bourdin sur France 5, a réagi avec force et indignation face à la banalisation du port du voile islamique en déclarant « Bien sûr qu'il y a des femmes qui choisissent, il y avait des nègres américains qui étaient pour l'esclavage ».

Depuis, elle fait l'objet de violentes attaques relayées par les réseaux sociaux.

Ce que prouvent ses détracteurs c'est leur mauvaise foi, leur malhonnêteté intellectuelle – on attaque sur la forme plutôt que sur le fond – et leur inculture crasse.

Lorsque, dans l'Esprit des lois, Montesquieu écrit son texte célèbre sur l'esclavage des « nègres », ce n'est pas pour flétrir cette population qu'il emploie ce terme ; bien au contraire. Sous une forme ironique, il donne la parole aux tenants de l'esclavage en déclinant les différents arguments sur lesquels ils tentent de s'appuyer en utilisant le terme "noir".

Au chapitre 19 du Candide de Voltaire, Candide verse des larmes en regardant « son nègre » lorsqu'il entre dans Surinam et l'adjectif possessif établit de manière définitive, pour le lecteur, l'empathie du héros de Voltaire pour la victime de pratiques esclavagistes qui ne se légitiment que du préjugé de l'inégalité des races.

Laurence Rossignol, qui est sans doute plus cultivée que ses détracteurs, a eu le seul tort d'oublier la prévalence absolue du politiquement correct. Nous ne sommes plus à l'époque de Descartes où seule comptait la conquête de la vérité.

Il n'en reste pas moins que le port du voile est une injonction des mâles dominants qui, sous couvert de la religion, maintiennent les femmes en état de dépendance totale, comme le prouvent tous les textes adoptés dans les pays qui se réclament de l'Islam sur le statut des femmes.

01/04/2016